

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DASES 1156 G** Subvention à l'association France Bénévolat (15e)

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « France Bénévolat » ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association « France Bénévolat » (simpa 77341 – dossier 2014\_04913) au titre de 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.